

# Anti-délinquance : des yeux dans le ciel à 50 000 euros

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

30 janvier 2026



Depuis l'arrêté préfectoral du 22 janvier dernier, la nuit, un drone équipé d'une caméra (photo ci-dessus) est utilisé par la gendarmerie pour survoler des quartiers ciblés par des opérations anti-délinquance. L'appareil évolue au-dessus des habitations, transmet en direct des images en grand-angle aux militaires déployés plus bas. La scène est appelée à se reproduire jusqu'au 25 février. L'usage de caméras embarquées sur drones est autorisé pour prévenir les atteintes à la sécurité, notamment lors des festivités de rue du carnaval.

Les images facilitent la prise de décision, mais elles ne remplacent ni l'enquête judiciaire ni le travail de terrain. Un drone professionnel utilisé par les forces de l'ordre coûte généralement entre 30 000 et 50 000 euros, selon l'équipement embarqué (caméras thermiques, transmission

sécurisée). À cela s'ajoutent des coûts moins visibles : formation des télépilotes, maintenance, renouvellement du matériel, temps humain consacré à l'analyse des images, stockage et sécurisation des données.